

Les créations d'entreprises en 2024

En 2024, la création de nouvelles entreprises dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS) diminue de 2 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 3 800. Les créations sont stables dans le secteur tertiaire et baissent dans les secteurs de la construction et de l'industrie. Les entreprises nouvelles se constituent majoritairement sous la forme individuelle (86 %) et siègent essentiellement dans l'archipel de la Société. Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à créer une entreprise cette année. Quel que soit le statut adopté lors de leur création, moins de 1 % des entreprises sont employeuses.

Une attractivité constante du secteur des services

En 2024, le taux de création brut des entreprises est de 10 % soit un point de moins comparé à 2023. En tenant compte des réactivations, ce taux atteint 13 %. Les secteurs les plus dynamiques sont la « Santé humaine et action sociale » (+ 16 %), les « Industries extractives » (+ 15 %), les « Autres activités de services » (+ 14 %), l'Enseignement (+ 14 %) et les « Activités de services administratifs et de soutien » (+ 14 %). Dix sous-secteurs sur 17 ont un taux de création brut supérieur à 10 %, dont neuf relèvent du secteur des services. Les radiations progressent de 8 % en 2024 par rapport à 2023 et restent largement compensées par le nombre des créations. Durant l'année 2024, 12 % des entreprises créées en 2023 ont cessé leur activité.

TABLE 1. Mouvements des entreprises de 2019 à 2024

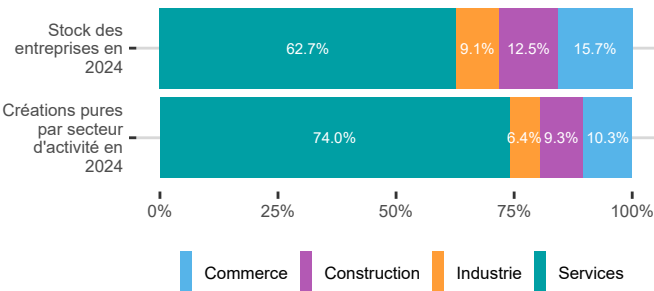
Nombre d'entreprises	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 24/23 (nb)	Variation 24/23 (%)
Actives au 31/12	29 424	30 955	33 089	35 083	37 423	39 358	1 935	5 %
Créées durant l'année	3 541	3 222	3 706	3 831	3 892	3 820	-72	- 2 %
Réinscrites durant l'année	1 213	1 042	1 147	1 115	1 131	1 129	-2	0 %
Radiées durant l'année	3 281	2 486	2 598	2 940	2 674	2 899	225	8 %
Taux de création brut	13%	11%	12%	12%	11%	10%	-	-
Taux de réinscription brut	4%	4%	4%	3%	3%	3%	-	-
Taux de radiation brut	12%	8%	8%	9%	8%	8%	-	-

Source : ISPF - Champ ICS

Le secteur de la construction en repli

En 2024, la répartition du nombre d'entreprises actives dans les différents secteurs d'activité reste stable, à l'identique de 2023 avec 78 % des unités présentes dans le secteur tertiaire, 13 % dans la construction et 9 % dans l'industrie.

FIG. 1. Répartition des créations pures par secteur



Source : ISPF - Champ ICS

Les créations sont stables dans les Services (hors commerce)

En 2024, le secteur des services regroupe 74 % des créations totales et reste stable par rapport à 2023. Les créations progressent dans six sous-secteurs sur onze, essentiellement dans « l'Enseignement » (+ 27 %, après - 11 % en 2023) ; les « Activités de services administratifs et de soutien », les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « l'Information et communication » se démarquent avec une hausse respective de 7 % pour chacun de ces sous-secteurs.

Parmi les secteurs en forte baisse, celui des « Arts, spectacles et activités récréatives » diminue de 25 % et celui de « l'Hébergement et restauration » de 16 %. À noter la baisse dans les « Autres activités de services » (- 9 %), habituellement en croissance.

Moins de créations dans le Commerce de détail

En 2024, le commerce se maintient (+ 1 %) par rapport à 2023 et représente encore 10 % des primo créations. Seul le sous-secteur du Commerce de détail connaît une diminution de 7 % des créations comparé à 2023, en particulier les postes du « Commerce d'alimentation générale » (- 26 %) et du « Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés » (- 89 %). Les créations augmentent de 12 % dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles grâce au poste du « Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers » dont les créations doublent cette année. Le nombre d'unités créées dans le commerce de gros progresse de 4 % réparties dans une grande diversité des activités sans prédominance, les créations dans le poste phare du « Commerce de gros non spécialisé » étant stables.

TABLE 2. Taux de création par secteurs d'activités en 2024

Secteurs d'activités	Taux de création 2024	Stock au 31/12/2024	Créations 2024	Réactivations 2024	Radiations 2024
02 Industries extractives	15%	52	7	1	3
03 Industrie manufacturière	7%	3 411	233	78	235
04 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3%	77	2	0	1
05 Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2%	52	1	1	2
06 Construction	7%	4 912	355	160	375
07 Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6%	6 184	394	124	376
08 Transports et entreposage	11%	1 863	196	45	134
09 Hébergement et restauration	9%	3 791	319	144	247
10 Information et communication	11%	871	90	9	45
11 Activités financières et d'assurance	12%	356	38	0	9
12 Activités immobilières	11%	637	67	16	40
13 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12%	2 959	328	70	183
14 Activités de services administratifs et de soutien	14%	3 519	437	133	273
16 Enseignement	14%	2 763	352	78	241
17 Santé humaine et action sociale	16%	2 687	394	84	313
18 Arts, spectacles et activités récréatives	8%	1 337	100	33	77
19 Autres activités de services	14%	3 887	507	153	345
Total général	10%	39 358	3 820	1 129	2 899

Source : ISPF - Champ ICS

Le secteur de l'industrie peu attractif

Comparé à 2023, le nombre de créations diminue légèrement de 2 %, en particulier dans le sous-secteur des industries alimentaires (- 24 %) impacté par la baisse des unités créées dans le poste de la Pâtisserie (- 57 %). Parmi les baisses notables, on retrouve le poste de la « Fabrication de vêtements de dessus » (- 22 %) et celui de « l'Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels » (- 75 %). Parmi les activités en croissance, la « Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie », dont les créations doublent cette année.

Les créations fléchissent dans la Construction

Les créations dans le secteur de la construction diminuent pour la troisième année consécutive (- 17 %) par rapport à 2023 dans tous les sous-secteurs. La construction de bâtiments recule de 26 % notamment dans le poste de la « Promotion immobilière de logements ». Dans le secteur des Travaux de construction spécialisés, en baisse de 16 %, le poste des « Autres travaux de finition » accueille 25 % de créations en moins.

Des activités privilégiées par les créatrices

En 2024, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir créé leur entreprise avec 1 659 unités représentant 51 % des créations individuelles ; cette part augmente d'un point par rapport à l'année précédente. Quatre entreprises sur cinq sont créées dans le secteur des Services. Les activités les plus exercées dans ce secteur sont les mêmes qu'en 2023 à savoir les « Autres services personnels » (216 unités), « l'Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (112), le « Nettoyage courant des bâtiments » (89) et les « Autres enseignements » (68). La part des créations féminines dans le commerce demeure stable à 9 %. Les activités les plus représentatives se maintiennent dans le « Commerce de gros non spécialisé », les « Autres intermédiaires du commerce en produits divers » et la « Vente par automate et autres commerces de détail hors magasin », et concentrent toujours quatre unités créées sur cinq. Le nombre de créations industrielles augmente de 6 % en 2024 comparé à 2023 et représente toujours 8 % de l'ensemble des créations féminines. Les activités privilégiées des créatrices restent les « Autres activités manufacturières » (39 unités) et la « Fabrication de vêtements de dessus » (22 unités). Le secteur de la construction reste stable avec 2 % des créations féminines. En 2024, l'âge moyen des femmes créatrices s'élève à 36 ans.



Recul des créations masculines dans le secteur de la Construction

En 2024, les entrepreneurs masculins contribuent pour 49 % aux créations d'entreprises individuelles (1 614). Le secteur des services capte toujours deux entreprises créées sur trois et progresse de 3 % comparé à 2023. Les créations les plus nombreuses se retrouvent à nouveau dans les postes habituels, à savoir les « Autres services personnels » (161 unités), l'« Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs » dont les créations doublent (108), l'« Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (93) et les « Services d'aménagement paysager » (88). Ces quatre postes concentrent deux primo créations sur cinq.

Avec 268 unités créées en 2024, les créations masculines dans le secteur de la construction fléchissent de 20 % comparé à 2023 du fait de la baisse de 27 % du seul poste des « Autres travaux de finition ». Ce poste capte trois créations sur cinq du secteur.

Dans le commerce, les créations masculines diminuent de 6 % cette année par rapport à 2023 et représentent encore 8 % des créations totales. En 2024, le poste du « Commerce de gros non spécialisé » totalise le plus grand nombre des créations avec 40 unités créées.

Les créations dans l'industrie sont stables et représentent encore 4 % de l'ensemble des créations masculines en 2024. Le poste de création le plus dynamique est la « Réparation et maintenance navale ».

L'âge moyen des hommes entrepreneurs évolue à 36 ans en 2024.

Les entreprises individuelles restent la forme privilégiée

En 2024, la forme individuelle représente 86 % de l'ensemble des créations pures et reste la forme privilégiée dans tous les secteurs d'activités, malgré une baisse de 2 % sur un an.

Les sociétés constituent 14 % des créations de l'année dont la moitié choisit la forme de S.A.R.L., soit 299 unités contre 311 en 2023. En seconde position, les formes S.A.S. et E.U.R.L. rivalisent avec respectivement 108 et 102 unités créées cette année. À noter un doublement des créations dans la forme S.N.C. (Société en Nom Collectif) avec 33 unités.

Les entreprises individuelles constituent 82 % du parc des entreprises du champ ICS et les sociétés 18 % en 2024.

Les nouvelles sociétés favorisent l'embauche

En 2024, moins de 1 % des nouvelles entreprises emploie au moins un salarié au moment de leur création. Le créateur assure d'abord son propre emploi. Au cours de l'année, 115 entreprises ont déclaré au moins un salarié à la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale) contre 123 l'année précédente. Trois entreprises sur cinq se trouvent dans le secteur des services dont 24 % dans la restauration, soit une hausse de neuf points relativement à 2023. Les secteurs de la construction et du commerce représentent respectivement 17 % et 21 % des entreprises ayant déclaré un salarié versus 15 % chacun l'année précédente. Neuf entreprises sur dix ayant embauché durant l'année sont des sociétés notamment les S.A.R.L. (47 unités) puis les S.A.S. (23) et les E.U.R.L. (22). Ces sociétés siègent principalement dans les Îles Du Vent (84 %). Moins

de 1 % des entreprises individuelles créées en 2024 ont embauché au moins un salarié au cours de l'année, essentiellement dans les services et la construction.

Sur les 1 129 entreprises réactivées en 2024, exclusivement constituées sous la forme individuelle, 2 % ont déclaré au moins un salarié dans l'année 2024. Le secteur des Services a concentré le plus grand nombre de ces embauches.

Les créations progressent aux Marquises et Tuamotu-Gambier

En 2024, les primo créations diminuent de 2 % dans les Îles Du Vent mais concernent quatre créations d'entreprises sur cinq. Le secteur des Autres activités de service compte le plus de créations (357 unités). Le secteur de l'Enseignement se démarque avec une progression de 24 % des unités créées (303 unités). À l'inverse, le secteur de l'Hébergement et restauration affiche une diminution du nombre des créations de 18 % comparé à 2023 et celui de la construction de - 15 %.

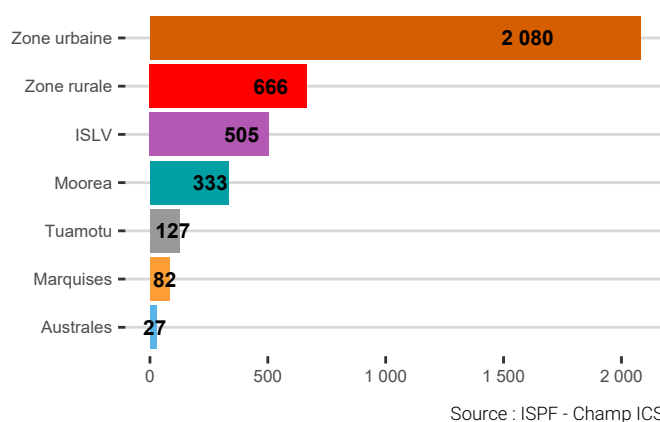
Les créations dans les Îles Sous-le-Vent baissent de 8 % en particulier dans les secteurs de la construction (- 42 %) et l'industrie (- 28 %).

Aux îles Marquises, la tendance est à la hausse (+ 8 %) avec des créations qui doublent dans les secteurs de l'industrie et de la construction, et progressent de 43 % dans le commerce. Le nombre de créations recule de 6 % dans les services.

Les créations diminuent de 10 % dans les îles Australes en particulier dans les services (- 22 %) et augmentent de 12 % aux Tuamotu-Gambier dans tous les secteurs excepté le commerce (- 32 %).

Les primo créations dans la zone urbaine de Mahina à Punaauia restent stables en 2024 et représentent plus de la moitié des créations totales des entreprises exerçant en majorité dans les services. La zone rurale de Tahiti y compris Moorea concentre le quart des créations en particulier dans les services, en recul de 4 % comparé à 2023.

Fig. 2. Localisation des créations



Les réactivations d'entreprises progressent dans la Construction

Les réactivations d'entreprises concernent les entreprises individuelles qui ont repris une activité en 2024 après avoir été radiées précédemment. Si l'on intègre les réactivations aux primo créations, une entreprise sur quatre créée est le fait d'une entreprise réactivée.

Les réactivations sont stables cette année, leur diminution dans les secteurs de l'industrie et des services étant compensée par la hausse dans ceux de la construction et du commerce.

Les réactivations dans le secteur des services reculent de 3 % cette année pour un total de 765 unités dont un tiers se trouve dans deux sous-secteurs : les Autres services personnel et l'Hébergement.

Le commerce regroupe 11 % des réactivations de l'année, en hausse de 5 % sur un an ; le secteur du commerce de gros concentre plus de la moitié des réactivations de l'ensemble du secteur du commerce.

L'industrie compte 80 réactivations soit deux unités de plus qu'en 2023 en majorité dans les postes de « Fabrication des vêtements du dessus » et « Autres activités manufacturières » qui concentrent deux entreprises réactivées sur cinq.

Le nombre de réactivations augmente de 9 % dans le secteur de la construction et représente 14 % de l'ensemble des unités réactivées en 2024. Trois entreprises réactivées sur cinq se trouvent dans le poste des « Autres travaux de finition ».

Pour les entreprises ayant repris une activité en 2023 soit 1 131 unités, 12 % d'entre elles ont à nouveau cessé leur activité au cours de l'année 2024, soit deux points de plus que l'année précédente.

Définitions

Les statistiques annuelles des créations, radiations, réactivations sont établies à partir du **répertoire territorial des entreprises** (RTE) de la Polynésie française géré par l'ISPF. Celui-ci enregistre tous les mouvements économiques et légaux affectant les entreprises et leurs établissements durant l'année. Cette étude porte sur les événements de créations, radiations ou réactivations enregistrés dans le fichier du 1^{er} au 31 décembre de l'année sans considération de la date d'exploitation ou de cessation réelle.

Le champ de l'étude porte sur les entreprises exerçant une activité économique réelle dans les activités de l'ensemble des secteurs marchands de l'Industrie, de la Construction, du Commerce et des Services (dit **champ ICS**). Sont exclues de l'étude les entreprises non marchandes (administrations, associations), l'agriculture et la pêche, les sociétés civiles et locations immobilières.

L'**unité statistique** retenue est l'entreprise ; il s'agit d'une unité institutionnelle, jouissant d'une autonomie de décision, financière et juridique, produisant des biens ou services destinés à être vendus sur le marché. Elle est localisée à son siège, indépendamment de ses établissements.

Les **créations d'entreprises** sont classées en deux catégories :

- Les créations pures ou primo créations qui correspondent à la naissance d'une nouvelle unité légale jusqu'alors inexistante et donnent lieu à l'immatriculation au RTE ;
- Les réactivations ou réinscriptions concernent uniquement les personnes physiques déjà immatriculées au RTE ayant cessé leur activité et reprenant une activité : ces personnes retrouvent le numéro d'identification précédemment attribué.

Le **taux de création d'entreprises** rapporte le nombre de créations observées l'année N au stock d'entreprises actives au 1^{er} janvier de cette même année.

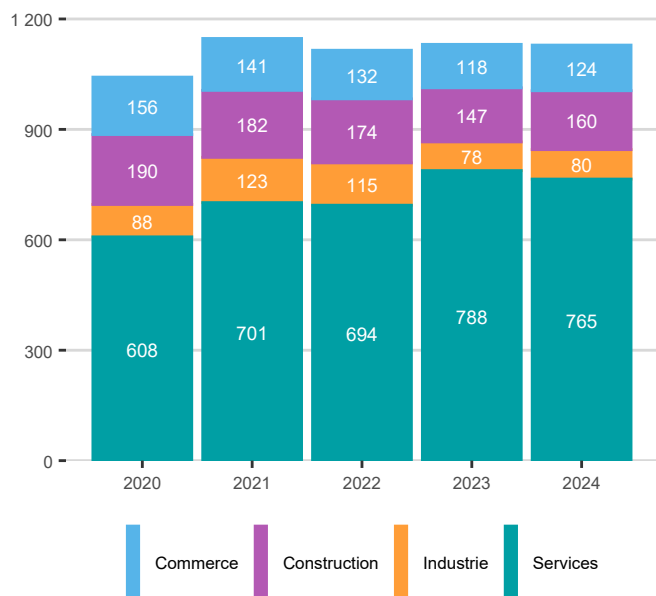
L'**entreprise individuelle** est constituée par une personne physique : le chef d'entreprise, dont le patrimoine est confondu avec celui de l'entreprise

La **société unipersonnelle ou E.U.R.L.** est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée constituée d'un seul associé qui est le gérant et obéit aux règles des sociétés. La responsabilité du gérant est limitée à ses apports.

La **société par actions simplifiée ou S.A.S.** est une société commerciale constituée par deux associés au minimum. La responsabilité des associés est limitée à leurs apports.

La **nomenclature d'activités française** révisée en 2008, appelée NAF 2008, est utilisée pour classer les activités des entreprises inscrites au répertoire territorial des entreprises. Parmi les changements notables occasionnés par la révision 2008 dans les classements des entreprises locales, on relève les activités de jardinage (2,5 % des entreprises totales) qui passent du secteur primaire au secteur tertiaire, les activités de préparation de plats à emporter à consommation rapide (5 % des entreprises totales) qui passent de l'industrie au secteur tertiaire tout comme l'édition (0,2 % des entreprises totales).

Fig. 3. Les réactivations par activité



Source : ISPF - Champ ICS

Secret statistique

Les données individuelles confidentielles détenues par l'ISPF dans le Répertoire Territorial des Entreprises sont protégées par :

- La loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Bibliographie

Karine ELLACOTT (2022) *Les créations d'entreprises en 2021*
Karine ELLACOTT (2023) *Les créations d'entreprises en 2022*
Karine ELLACOTT (2024) *Les créations d'entreprises en 2023*

Télécharger les données

 Toutes les données et les données complémentaires

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1500
Auteur de la publication	Karine ELLACOTT
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Hugues HORATIUS-CLOVIS
Dépôt légal	Octobre 2025
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2025 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

